



Abonnement APCI

Abonnement Prévention Conseil Incendie

Savez-vous qu'en France, une entreprise sur deux subissant un incendie dépose le bilan dans les 5 années qui suivent ?
Pour éviter cela, vous pouvez mettre en place un Abonnement Prévention Conseil Incendie visant à réduire votre vulnérabilité.
Pour la déterminer, nous vous proposons la méthodologie enseignée au CNPP (Centre National de la Prévention de la Protection)

Réglementation :

- ▶ Règles APSAD R11
- ▶ Certification APSAD de service

Objectifs :

- ▶ Réduire votre vulnérabilité incendie par l'élaboration d'un plan de traitement
- ▶ Réduction de votre prime d'assurance

Public :

Direction, encadrement, responsable QHSE

Programmes :

- ▶ Lettre de pré-visite
- ▶ Visite initiale, de suivi ou quinquennale selon les cas, par notre préventeur
- ▶ Mise en œuvre de la méthode CNPP, d'analyse de la vulnérabilité
- ▶ Recensement des Points Névralgiques et des Points Dangereux
- ▶ Recensement des Points Vulnérables Confirmés
- ▶ Construction du plan d'actions de prévention et de protection
- ▶ Rapport de visite

Durée :

- ▶ Visite initiale
- ▶ Visite annuelle de suivi
- ▶ Visite quinquennale